



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 5 DÉCEMBRE 2017

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le cinquième jour du mois de décembre 2017 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches et Carol Rivard, messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents.

Résolution # 2017-12-186 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 à 20 h.

Résolution # 2017-12-187 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2017-12-188 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2017 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

Résolution # 2017-12-189 **COMPTES À ACQUITTER**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 15 novembre au 5 décembre 2017 dont le montant est de 44 856,77 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 530 945,56 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2017-12-190

ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 2017-10-154

CONSIDÉRANT QUE l'entente de travail signée entre la municipalité et l'association des pompiers volontaires accorde une rétroactivité au 1^{er} janvier 2017 pour la rémunération de certaines tâches;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements seront nécessaires aux factures des interventions pour cette période aux municipalités desservies;

CONSIDÉRANT QU'une facturation additionnelle sera requise pour les tâches nouvellement rémunérées;

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2017-10-154;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de ladite rétroactivité aux pompiers ainsi que les ajustements de facturation aux municipalités parties à notre entente de fourniture de services incendie.

Résolution # 2017-12-191

RÉTROACTIVITÉ DES CADRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'entente de travail signée entre la municipalité et l'Association des pompiers volontaires de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix le 25 septembre 2017 ;

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde la même rétroactivité que celle des pompiers au directeur et au directeur adjoint en l'occurrence; la rémunération de trois (3) heures minimums par intervention, deux (2) heures minimums pour la vérification des véhicules, si nécessaire, les neuf (9) journées fériées selon la *Loi sur les normes du travail* aux taux horaires de 29 \$ pour le directeur et de 26,20 \$ pour le directeur adjoint.

QUE les travaux et entraînements programmés soient rémunérés au tarif de 27 \$ l'heure pour le directeur et de 22,60 \$ pour le directeur adjoint.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

BIEN QUE le directeur et le directeur adjoint soient d'office en fonction, ils ne reçoivent pas de rémunération pour la semaine de garde externe.

QUE la rétroactivité se calcule à partir du 1^{er} janvier 2017.

Résolution # 2017-12-192

RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE tous les efforts déployés afin de récupérer ces comptes se sont révélés vains;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix radie de ses livres les comptes suivants :

NOM	MATRICULE	MONTANT
Sylvain Hamelin	2000 76 0000.00 0000	313,11 \$
Simon Acuri	2000 89 0000.00 0000	278,10 \$
Gordon Dion	2000 79 0000.00 0000	355,97 \$
Mario Bayeur	2000 59 0000.00 0000	1 109,70 \$
Martin Couture	7000 72 0000.00 0000	663,89 \$
Total		2 720,77 \$

Résolution # 2017-12-193

JOURNÉES DE FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la mairie (administration) pour la période des fêtes du 21 décembre 2017 (16 h) au 2 janvier 2018 inclusivement. Trois journées seront payées à Noël et trois autres journées le seront pour le Nouvel An. Les 27 et 28 décembre seront compensés par des journées de vacances.

Résolution # 2017-12-194

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse l'achat d'un véhicule tout-terrain (quad) John Deere pour les travaux publics.

QUE le coût de cet équipement : 23 009 \$ soit acquitté par le fonds général.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2017-12-195

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2018 soumises par l'organisme délégué, soit « Transport adapté du Haut-Richelieu », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2018 ont été approuvées le 22 novembre 2017 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 10 033 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire et Transport adapté du Haut-Richelieu en tant qu'organisme délégué pour l'année 2018.

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 10 033 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et d'en autoriser le paiement.

Résolution # 2017-12-196

ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS/DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix détermine les responsabilités/dossiers de chacun des élus municipaux de la façon suivante :

M. Pierre Bisailon : Agriculture, services avec le Centre de plein air l'Estacade, loisirs et Festival Nautique (M. Denis Thomas, suppléant);

M. Marc Chalifoux : Relations de travail avec les pompiers (régie), projet du site récréatif en bordure de la rivière, comité de citoyens et parade de bateaux (Mme Carol Rivard, suppléante);

Mme France Desroches : Comité de bénévoles, organismes et loisirs (M. Pierre Bisailon, suppléant);

M. Léo Quenneville : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), embellissement, revitalisation domiciliaire, relations avec Parcs Canada et projet de décret pour le dragage des rades et canaux (M. Marc Chalifoux et M. Denis Thomas, suppléants);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2017-12-199

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE POUR LE CAMP DE JOUR 2018

CONSIDÉRANT l'expérience concluante des dernières années;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec le Centre de plein air l'Estacade pour la tenue du camp de jour et du service de garde pour la saison estivale 2018 au tarif de 42 000 \$ pour la fourniture de ces services, pour un maximum de 70 enfants. Des frais de 600 \$ par enfant seront facturés à partir du 71^e enfant. Les frais de garde de 7 \$ par jour, les frais de repas de 6 \$ chacun et les frais de sorties seront remis en excédant à la somme de 42 000 \$ au Centre de plein air l'Estacade. Tous services supplémentaires impayés lors de l'inscription (frais de garde, repas et sorties), devront être perçus par le Centre de plein air l'Estacade.

Résolution # 2017-12-200

DEMANDE AUPRÈS DU MTQ - DROIT DE PASSAGE SUR LA ROUTE 223

CONSIDÉRANT QUE les «VTT» ont déjà la permission de circuler sur la rue Principale en direction sud jusqu'au numéro d'immeuble 925;

CONSIDÉRANT QUE des commerces, restaurant et dépanneur sont situés du côté nord de la 64^e Avenue (sentier);

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal, dans un but d'équité pour les commerces situés au nord de la 64^e Avenue, demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de permettre l'accès aux « VTT » sur la rue Principale en direction nord de la 64^e Avenue jusqu'au numéro d'immeuble 1004.

Résolution # 2017-12-201

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la coordonnatrice des loisirs et événements, madame Éliane St-Pierre, à soumettre pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille, dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2017-12-202

AUGMENTATION SALARIALE - ALEXANDRE SOUCY

CONSIDÉRANT QU'Alexandre Soucy est à l'emploi de la municipalité depuis plus de deux ans à titre de moniteur-surveillant;

CONSIDÉRANT QUE des responsabilités additionnelles se sont ajoutées à sa description de tâches;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le taux horaire d'Alexandre Soucy soit de 13 \$ et ce, débutant le 4 décembre 2017.

Résolution # 2017-12-203

AIDE FINANCIÈRE – FESTIVAL DE LA SAINT-VALENTIN

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde une commandite de 500 \$ au comité du Festival de la Saint-Valentin pour l'édition 2018.

Résolution # 2017-12-204

DEMANDE AUPRÈS DU MTQ D'UNIFORMISER LA VITESSE SUR LA ROUTE 223 DIRECTION SUD

CONSIDÉRANT la pétition signée par plus de quatre-vingts personnes et déposée par madame Barbara Corcoran lors de l'assemblée ordinaire du conseil de décembre;

CONSIDÉRANT QUE sur une distance de trois (3) kilomètres la vitesse affichée passe de 50 km/h à 80km/h, 90km/h et finalement 70 km/h;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de route sinueux est très utilisé et partagé entre différents usagers (camions, automobiles, cyclistes et piétons) ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux visiteurs empruntent la route 223 pour se rendre aux États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE malgré le tracé de la Route Verte éloignant les cyclistes de la Route 223, nombreux sont ceux qui évitent le détour et poursuivent sur la Route 223;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie la pétition signée par les citoyens et demande au MTQ d'abaisser la vitesse sur ledit tronçon pour la sécurité de tous les usagers.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE cette demande soit transmise à monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et à monsieur Stéphane Billette, député de Huntington et ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional.

Résolution # 2017-12-205

AUGMENTATION DU COÛT DE LA SURCHARGE POUR RETRAIT AU GUICHET AUTOMATIQUE

CONSIDÉRANT notre entente avec Gab Québec inc. pour le guichet automatique installé dans le local des Assurances Desmarais;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'augmentation de 0,25 \$ par transaction soit de 2,50 \$ à 2,75 \$.

QU'une remise de 0,25 \$ par transaction soit versée mensuellement à la municipalité, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Résolution # 2017-12-206

NOMINATION DE DEUX MEMBRES HONORAIRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'implication remarquable de messieurs Germain Gamache et Lorne Ulley;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie de nommer ces deux pompiers membres honoraires ;

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal corrobore la recommandation et remercie messieurs Germain Gamache et Lorne Ulley pour leurs années d'implication et de dévouement au sein du service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix depuis sa fondation en 1956.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport du mois de novembre.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de novembre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

Madame Éliane St-Pierre, coordonnatrice au service des loisirs et événements, dépose son rapport du mois de novembre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2017-12-189, 2017-12-191, 2017-12-194, 2017-12-195, 2017-12-199, 2017-12-202, 2017-12-203.

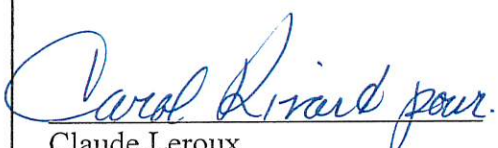
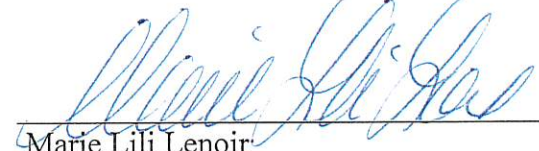
Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2017-12-207 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 10.

 pour 
Claude Leroux
Maire
Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE MARDI 19 DÉCEMBRE 2017

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le dix-neuvième jour du mois de décembre 2017 à 19 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Madame Carol Rivard, messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Absence motivée : Madame France Desroches, conseillère.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, la trésorière adjointe, madame Lise Dupuis, et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents.

Séance dûment convoquée en vertu du code municipal.

ORDRE DU JOUR

Adoption du règlement # 369-2017 adoptant les prévisions budgétaires 2018 et les taux de taxes.

Résolution # 2017-12-208

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 à 19 h.

Résolution # 2017-12-209

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2017 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET LES TAUX DE TAXES

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal du Québec;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D' les prévisions budgétaires 2018 tel que présentées et d'adopter le règlement # 369-2017 concernant l'imposition d'une taxe foncière générale de 0,5033 \$ du 100 \$ d'évaluation, d'une taxe pour la protection policière de 0,0685 \$ du 100 \$ d'évaluation, d'une taxe entretien et de financement du réseau d'égout (15 % à l'ensemble de la population) de 0,0204 \$ du 100 \$ d'évaluation, ces taxes seront imposées sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE la taxe pour le financement et l'entretien du réseau pour les résidences desservies (85 % au secteur) soit imposée à un taux suffisant en fonction du nombre de mètres linéaires tel que décrit au règlement # 237-2006.

QUE la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères soit de 186,98 \$ l'unité, c'est-à-dire, pour chaque numéro d'immeuble ou logement inscrit au rôle d'évaluation.

QUE les taxes pour la fourniture et l'entretien des services d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées des réseaux de la municipalité de Lacolle soient imposées à un taux suffisant aux contribuables bénéficiant des services.

QUE le taux d'intérêt chargé sur les arrérages soit de 5 % annuellement.

QUE le nombre de versements, selon lequel le contribuable a le droit de payer ses taxes foncières, soit de quatre (4) établis selon les règles de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Les dates d'échéances seront : 12 mars, 14 mai, 16 juillet et 17 septembre 2018.

QUE le défaut pour le contribuable d'effectuer un versement à la date d'échéance ne lui fait pas perdre le bénéfice d'acquitter ses taxes par plusieurs versements. Cependant, le versement qui n'a pas été acquitté devient quant à lui, exigible par la municipalité. Le versement échu portera intérêt au taux de 5 % annuellement, et ce, au jour où le montant devient exigible.

QUE des frais d'administration de 10 \$ seront facturés à chaque avis de paiement en retard.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

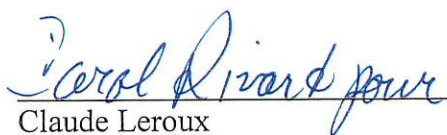
Résolution # 2017-12-210

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

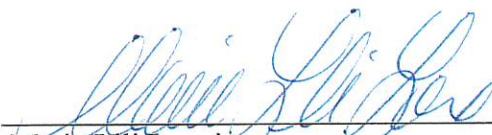
Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 19 h 15.



Claude Leroux
Maire



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE MARDI 19 DÉCEMBRE 2017

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le dix-neuvième jour du mois de décembre 2017 à 19 h 15 à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Madame Carol Rivard, messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Absence motivée : Madame France Desroches, conseillère.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, la trésorière adjointe, madame Lise Dupuis, et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents.

Séance dûment convoquée en vertu du code municipal.

ORDRE DU JOUR

Demande de subvention – étude d'opportunité relativement à un regroupement des services de sécurité incendie des municipalités.

Résolution # 2017-12-211

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 à 19 h 15.

Résolution # 2017-12-212

DEMANDE DE SUBVENTION – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ RELATIVEMENT À UN REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales favorise la réalisation d'études de mise en commun des services de sécurité incendie en apportant une aide financière aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Sainte-Clotilde, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Blaise-sur-Richelieu souhaitent réaliser une étude d'opportunité;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à déposer une demande d'aide financière au nom des municipalités du Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Sainte-Clotilde, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Blaise-sur-Richelieu en vue de faire une étude d'opportunité relativement à un regroupement des services de sécurité incendie de cesdites municipalités.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix participe à la réalisation et au financement de l'étude selon la formule de répartition des coûts per capita.

Résolution # 2017-12-213

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 19 h 35.



Claude Leroux
Maire



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière